

Antony, le 28 mai 2020

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine
éducation
nationale

Modalités de scolarisation des élèves des écoles maternelles et élémentaires d'Antony à compter du 2 juin 2020

Madame, Monsieur,

Depuis le 18 mai, les écoles accueillent les élèves dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités. Ce cadre a permis à 15% des élèves de retrouver le chemin de l'école.

Vous êtes nombreux aujourd'hui à souhaiter le retour de vos enfants à l'école. Il nous faut donc proposer une nouvelle organisation pour accroître le nombre d'élèves scolarisés à partir du mardi 2 juin. Une réflexion a été conduite en ce sens en coordination avec les services de la Ville et en concertation avec les directeurs des écoles et les fédérations des parents d'élèves.

L'objectif étant de garantir le retour en classe pour le maximum d'élèves qui le souhaitent, la scolarisation des enfants est définie selon la situation de chaque école pour tenir compte de sa propre capacité d'accueil, sur la base du cadre général suivant :

- Nous augmentons le nombre d'élèves par groupe avec 15 élèves par enseignant en élémentaire et 10 élèves en maternelle.
- Les élèves prioritaires (dont les 2 parents sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou à la réouverture des écoles) sont accueillis 4 jours comme précédemment.
- Les autres élèves sont scolarisés à temps plein, ou pour le plus grand nombre à temps partiel, au moins un jour par semaine.
- L'accueil des élèves de grande section, cours préparatoire et cours moyen 2^e année est privilégié.
- Tous les élèves qui ne seront pas accueillis en présentiel continueront à bénéficier de l'enseignement à distance organisé par les professeurs des écoles.

Ces dispositions doivent nous permettre d'accueillir environ 50% des élèves inscrits.

L'emploi du temps des élèves sera communiqué par chaque directeur d'école en fin de semaine

Soyez assurée, Madame, Monsieur, de mon engagement et de celle du corps enseignant, pour offrir à vos enfants les meilleures conditions possibles d'apprentissage dans le respect des mesures sanitaires.

21^{ème} circonscription d'Antony
24 avenue Jeanne d'Arc
92160 ANTONY

IEN
Dominique BENSE

Téléphone
01 30 83 44 83

Courriel
Ce.0922186b@ac-versailles.fr

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

<http://www.ac-versailles.fr/ia92>

L'inspectrice de l'éducation nationale


Dominique BENSE